

de l'espace extra-terrestre afin qu'il serve uniquement à des fins pacifiques, et qu'il soit interdit de s'en servir à des fins militaires.

Tout ce qu'on pourra faire pour arriver à une telle entente recevra certainement l'appui du Canada. C'est l'un des plus épineux problèmes du genre humain. Après l'événement d'hier et les deux envols préalables d'astronautes soviétiques, l'humanité doit maintenant reconnaître que le moment est venu d'empêcher l'établissement dans l'espace de tout ce qui pourrait augmenter ses craintes. Autrement dit, le temps est venu d'instituer un droit spatial international afin de contrôler l'espace à des fins pacifiques.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillin-gate): J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Le gouvernement songe-t-il à prendre à cette fin une initiative sur le plan diplomatique auprès des deux puissances intéressées?

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme le député le sait, des entretiens ont suivi la présentation de cette proposition aux Nations Unies. Comme il le sait, depuis mille ans, l'humanité espère que les nations pourront s'entendre sur le règne du droit international s'appliquant à toutes. Nous n'avons pu y réussir sur le plan terrestre, mais j'espère qu'il sera possible de le faire sur le plan extra-terrestre avant qu'il soit trop tard.

M. E. W. Brunsten (Medicine-Hat): Je voudrais poser au premier ministre une question en quelque sorte connexe, monsieur l'Orateur. Ayant à l'esprit l'exploit épique accompli hier par l'astronaute des États-Unis, le premier ministre pourrait-il songer à faire parvenir une invitation à John Glenn, fils, et aux membres de sa famille, de nous rendre visite à Ottawa afin que nous puissions lui témoigner de vive voix notre chaleureuse affection.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis sûr que l'ensemble de la population canadienne serait enchantée d'une telle visite, monsieur l'Orateur. A mon avis, on ne saurait ajouter quoi que ce soit à ce qui a déjà été dit qui serait de nature à le rassurer davantage qu'il serait accueilli avec beaucoup d'enthousiasme au Canada.

LE MINISTÈRE DES POSTES

PRÉTENDU ABUS DE LA FRANCHISE POSTALE
ACCORDÉE AUX DIPLOMATES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais poser au ministre des Postes une question dont je lui ai donné préavis. Il s'agit d'une

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

protestation que j'ai reçue à propos de l'utilisation du courrier diplomatique par le gouvernement des États-Unis pour diffuser de la propagande auprès des Canadiens. Ma question est d'ordre général. Le ministre peut-il nous dire s'il y a abus de la franchise postale accordée aux diplomates des pays étrangers qui diffusent de la propagande au Canada?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Aux termes d'un accord conclu entre les pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud et de l'Espagne, chacun de nous bénéficie de privilèges d'affranchissement dans les autres pays et aucun contrôle ne s'exerce sur le contenu du courrier manutentionné de cette façon. Je pourrais ajouter toutefois que je ne vois certes aucune objection—pas plus que quiconque, je crois—à ce que des documents destinés au Comité des affaires étrangères du Congrès des États-Unis soient acheminés par notre service postal.

LES PÉNITENCIERS

ENTRETIENS AVEC LES PROVINCES AU SUJET
DE CERTAINS PRISONNIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gabriel Roberge (Mégantic): Je veux poser au ministre de la Justice une question dont je lui ai donné préavis. Je la poserai en français.

(Texte)

Le ministre de la Justice est-il en mesure de faire à la Chambre un rapport à date sur les négociations avec les provinces, en vue d'étendre la compétence du gouvernement fédéral, en matière pénitentiaire, sur les détenus purgeant des sentences d'un an et plus?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je désire remercier l'honorable député de m'avoir envoyé un préavis de sa question.

Comme je l'ai dit à la Chambre, nous ne serons pas en mesure d'assumer ces nouvelles responsabilités avant quelques années. J'ai d'ailleurs traité de ce problème en cette Chambre l'an dernier. L'honorable député trouvera de plus amples détails s'il veut bien se reporter aux *Débats* du 12 juin 1961.

(Traduction)

LES MÉDICAMENTS

PRÉSUMÉE MAJORATION DES PRIX RÉSULTANT DES
TECHNIQUES DE VENTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui se fonde sur un article paru dans le *Globe and Mail* de